

2022/26/10/14

COMMUNE  
DE  
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022**

**Date de convocation :**  
**19/10/2022**

**Convocation affichée le :**  
**19/10/2022**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 27**  
**Présents : 21**  
**Procuration (s) : 6**  
**Votants : 27**

Reçu en Préfecture de  
VANNES le .....  
Certifié exécutoire le **9 NOV. 2022**  
Publié ou notifié le .....  
A GOURIN, le **9 NOV. 2022**  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**MIS EN LIGNE LE**  
*Pas de site internet*

**L'an deux mille vingt-deux** à vingt heures trente minutes, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, LE COROLLER Marie-Ange, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à LE FUR Françoise, LE COROLLER Marie-Ange à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à TROALEN Anne, PERON Matthieu à PHILIPPE Jean-Luc, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

**14- MISE EN RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE ROI MORVAN  
COMMUNAUTÉ – PRINCIPE DE L'ADHÉSION DE LA MÉDIATHÈQUE DE  
LA COMMUNE AU RÉSEAU INTERCOMMUNAL DES MÉDIATHÈQUES.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un projet de mise en réseau des médiathèques au niveau intercommunal est en cours d'élaboration. Cette mise en réseau, dont l'initiative émane des médiathécaires de certaines communes du territoire, a pour objectif de favoriser l'accès des citoyens à la lecture, au savoir, à l'information et à la culture. Elle vise également à améliorer et développer l'offre de services des médiathèques sur le territoire.

Les axes du partenariat envisagés entre les différentes structures du territoire sont les suivants :

- Enrichir l'offre et les services aux usagers ;
- Mutualiser les moyens et les ressources des bibliothèques ainsi que les compétences des professionnels ;
- Développer des actions culturelles communes ;
- Affirmer une identité culturelle intercommunale ;
- Développer la visibilité des médiathèques et renforcer la communication ;
- Renforcer les échanges interprofessionnels.

La concrétisation de ce projet passe par la mise en œuvre de 3 piliers, préalables indispensables à cette mise en réseau :

- La mise en place d'un logiciel commun à toutes les médiathèques adhérentes au réseau ;
- La création d'un portail commun à travers un site internet regroupant les catalogues, les programmations et les animations des différentes structures ;
- La nomination d'un coordinateur référent pour suivre la mise en œuvre et le déploiement du projet.

Le diaporama joint à la présente délibération présente le projet de mise en réseau des médiathèques au niveau intercommunal.

À la suite de cette présentation, les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le principe de l'adhésion de la médiathèque de la commune au réseau intercommunal des médiathèques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITE,

**APPROUVE** le principe d'adhésion de la médiathèque de Gourin au réseau intercommunal des médiathèques.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 26 octobre 2022



Le Maire

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.